



AMBASSADE DE SUISSE
EN CHINE

BU	RC				B/A
Datum	19.11.				
Visa	M				
EPD	19.11.59			11	
S. B. 31.22.1. Cha. O.					

Pékin, le 13 novembre 1959.

Réf.: N.06. - Se/br.

A la Division des affaires politiques
du Département politique fédéral

B e r n e

Avenir des maisons étrangères en Chine

Monsieur le Ministre,

A plusieurs reprises, j'ai eu déjà l'occasion de vous faire part de mes craintes quant à l'avenir des établissements des maisons de commerce étrangères dans ce pays. Aujourd'hui, il m'apparaît indispensable d'attirer à nouveau votre attention sur ce problème.

Dix ans après l'instauration d'un régime socialo-communiste en Chine, on doit s'étonner de trouver encore dans ce pays des entreprises capitalistes étrangères. On s'était toutefois si bien accoutumé de cet anachronisme que l'on pensait que la Chine, pays de l'impossible, pouvait se permettre le luxe de tolérer une telle situation. Et puisqu'elle durait, il n'y avait pas de raison de penser qu'elle ne puisse durer encore longtemps... tout au moins jusqu'au jour où un changement de régime se produirait.

La tolérance des autorités semble toucher à sa fin. Comment expliquer qu'elle ait tant duré ?

D'une part, à l'époque de l'instauration de la République populaire, le pays se trouvait dans un chaos tel qu'il a fallu plusieurs années au gouvernement pour installer une administration effective sur l'ensemble du territoire. Il a dû aussi restaurer une industrie qui ne couvrait que très partiellement les immenses besoins de ce grand pays enfin réuni sous une autorité unique et connaissant la paix intérieure. D'autre part, l'économie sortant de longues années de guerre ne disposait pas immédiatement de cadres techniques pouvant diriger toutes les activités industrielles et commerciales déjà existantes et celles que "le parti"



-2 -

décidait de mettre sur pieds. Les rares nationaux qualifiés étaient au surplus pour la plupart des suspects. Il se trouvait donc un vide que même l'idéologie la plus bornée ne pouvait nier et méconnaître. Force fut donc de pactiser avec les étrangers qui étaient déjà installés et de tirer le meilleur profit de leur présence.

Depuis plusieurs mois, il était perceptible que l'état de choses se modifiait. Il n'est pas de mon propos de relever ici les difficultés, les tracasseries auxquelles dut faire face la direction de la Chinese Aluminium Rolling Mills Ltd. à Shanghai. Vous les connaissez et savez quelle conclusion la direction générale de la société a été amenée à en tirer. Je me limiterai au seul examen des entraves que connaît l'activité des entreprises commerciales étrangères, les seules d'ailleurs à subsister ici. Elles peuvent se résumer comme il suit :

1. Les "corporations" locales spécialisées dans les affaires d'importation et d'exportation ont délégué - sous le couvert de passeports diplomatiques ou de service - à Berne notamment des agents qui cherchent à entrer directement en contact avec les fournisseurs et les acheteurs éventuels, afin de supprimer les commissions qui sont dues aux intermédiaires;

2. Parallèlement, les autorités fiscales chinoises entendent considérer lesdites commissions - lorsqu'elles doivent malgré tout être payées - comme des profits réalisés en Chine et sujets aux impositions intérieures. Grâce à des impôts excessifs, tout le bénéfice laissé par ces opérations sera repris par l'Etat. Or comme les maisons intéressées n'ont pratiquement plus de rentrées de fonds en Chine même c'est par des cessions de fonds de leur siège social (donc de devises) que seront acquittés les impôts dûs, d'où récupération d'une partie des monnaies fortes dépensées lors des achats ou perdues à l'occasion des ventes;

3. Sur le plan du travail proprement dit de ces filiales, il faut relever les longueurs mises à l'octroi des visas pour le personnel étranger, les restrictions qu'il connaît dans ses déplacements en Chine même, la tension nerveuse qu'il subit du fait des récriminations et des exigences

- 3 -

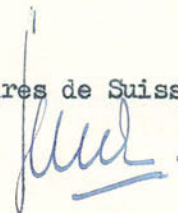
la plupart du temps injustifiées des collaborateurs indigènes; les pertes de temps de travail résultant des "meetings" politiques auxquels doivent participer ces collaborateurs pendant les heures de bureaux, etc., etc.

Ces constatations m'amènent à penser que tout est parfaitement orchestré pour décourager les étrangers de rester en Chine, tant par l'administration que par les syndicats, soit en définitive par le parti qui est le seul et unique maître de ce pays. Ils constituent pour lui au surplus un danger, car ils ne peuvent demeurer ici les yeux fermés et les impressions qu'ils enregistrent et peuvent transmettre sont trop souvent à l'opposé des déclarations qu'il prodigue à la population et à l'opinion mondiale.

En complément des remarques faites ci-dessus, je joins deux notices que j'ai reçues de personnes dignes de foi. Une devait figurer en annexe à ma lettre du 10 octobre 1959 (N.19; v/réf. s.B.31.22.1. Cha.1) et je vous prie d'excuser le retard qu'a subi sa transmission.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a.i. :



✓ Annexes: 2 notices.

S.B. 31.22.1. Char. O. 1/2 (2)

Schweizer Firmen, welche in China Filialen unterhalten.

CHARO	Shanghai (in Liquidation)	<i>vu</i>
Bryner & Co.	Peking (die Liquidation scheint abgeschlossen zu sein)	<i>MM</i>
Siber Hegner & Co. Ltd.	Shanghai (existiert) und Tientsin (in Liquidation)	
Eutraco SA	Shanghai und Tientsin	

Rosetti